

YESIM NAZLAR:

Et je vais commencer l'appel nominal. Bonjour, bon après-midi et bonsoir à tous. Bienvenus à cet appel mensuel de l'ALAC qui a lieu le 27 mars 2018 à 21 h UTC.

Sur le canal anglais, nous avons Alan Greenberg, Olivier Crepin-Leblond, Seun Ojededi, Abdulkarim Oloyede, Alagie Ceesay, Bram Fudzulani, Barrack Otieno, Vernatius Ezeama, Daniel Nanghaka, Maureen Hilyard, Tijani Ben Jemaa, Holly Raiche, Sebastien Bachelet, Yrjo Lansipuro, Isaac Maposa, Bartlett Morgan, Sarah Kiden, Cheryl Langdon-Orr, Lutz Donnerhacke, Maria Moll, Javier Rua-Jovet, Jonathan Zuck, Susannah Gray, Matthew R. Rantanen, Sebastien [inaudible].

Sur le canal français nous avons Abdeldjalil Bachar Bong.

Pour l'instant, aucune personne sur le canal espagnol et sur le canal Russe Andreil Kolesnikov.

Et nous avons reçu les excuses de John Laprise et Christopher Wilkinson. Et Alberto Soto nous a fait savoir qu'il nous rejoindrait plus tard.

Du côté du personnel nous avons Heidi Ullrich, Silvia Vivanco, Evin Erdogdu, Claudia Ruiz et moi-même Yesim Nazlar.

Nos interprètes pour l'espagnol aujourd'hui sont Véronica et David, pour le français Aurélie et Isabelle, et pour le russe Ekaterina et Maya.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tous de bien vouloir dire votre nom avant de commencer à parler, non seulement pour les interprètes, mais aussi pour les transcriptions.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Une fois de plus, j'aimerais rappeler à tous d'appuyer sur *6 pour mettre sur silencieux leur ligne et *7 pour activer de nouveau la ligne.

Excusez-moi si j'ai oublié des gens, une personne qui vient de nous rejoindre sur le canal espagnol. Et je vous cède maintenant la parole Alan.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Est-ce que j'ai oublié de mentionner Hadja et Bastien ? Bastien est là oui, et Hadja ? Hadja [inaudible] n'est pas présente d'après ce que je vois.

HEIDI ULLRICH : [interprète : on n'entend pas ce qu'a dit Heidi]

ALAN GREENBERG : Heidi ? Heidi, vous pouvez nous répéter ce que vous avez dit ?
Est-ce qu'on a perdu Heidi ?

HEIDI ULLRICH : Oui, j'ai des petits problèmes techniques ici.

ALAN GREENBERG : Bon, j'ai cru comprendre qu'elle est en train de se connecter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je vois que Hadja est sur le chat de skype. Donc on va la joindre d'ici quelques minutes.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, merci de nous avoir rejoints pour cette téléconférence. Il y a beaucoup de monde aujourd'hui. C'est un appel qui aurait dû être annulé en raison de sa proximité avec la conférence, mais étant donné que nous avons trois thèmes très importants à traiter, cette téléconférence a lieu.

Et ce sera un peu hors du commun dans le sens où on va surtout se concentrer sur ces thèmes politiques, et non pas sur d'autres thématiques sur lesquelles on a tendance à passer du temps.

Donc, soit ces points ont été directement retirés de l'ordre du jour, ou ont été réduits au minimum. Donc je vais demander aux gens d'intervenir très brièvement sur ces points.

Étant donné que nous n'avons pas Adobe Connect, si vous êtes sur le chat ALAC, je ne sais pas, indiquez avec une main, ou dites que vous voulez intervenir et Heidi va suivre ce chat pour donner la parole.

Si vous n'êtes pas participant de ce chat et vous voulez l'être, je vais essayer régulièrement de donner une opportunité, ou lorsque vous un silence dans la conversation alors intervenez, dites votre nom et dites que vous voulez parler.

Est-ce qu'il y a des questions ?

TIJANI BEN JEMAA : Alan ? Je crois... alors est-ce que vous parlez du chat ALAC ou At-Large ?

ALAN GREENBERG : Oui, je parle du chat ALAC, c'est celui dont je parle et c'est Heidi qui le contrôle, mais si vous êtes sur le chat At-Large pas de problème, Heidi a un œil dessus aussi.

Très bien, ça va être difficile, ça fait 6 ans plus qu'on n'a pas fait cela, une conférence sans Adobe Connect main on va s'en sortir.

Bien, premier point à l'ordre du jour, [inaudible] adoption d'abord de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter un point ? On a déjà ajouté un point sous divers, est-ce que quelqu'un souhaite ajouter un autre point ?

Non ? Je n'entends rien donc on va avancer.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Est-ce que je suis sur le bon chat ?

HEIDI ULLRICH : Oui, oui.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Et là je suis en train d'agiter ma main.

ALBERTO SOTO : Alberto Soto souhaite également intervenir.

ALAN GREENBERG : Quel que soit le chat que vous utilisez, Heidi va vous voir. On va dire que vous utilisez celui de l'ALAC.

Si Olivier veut parler, qu'il parle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. Je note que vous avez sous divers le prix Éthos, au point 12. Je ne sais pas si tout le monde sera là pour ce point 12. Quelle est votre idée ? Est-ce que vous voulez organiser un vote ou quoi ?

ALAN GREENBERG : Je vais présenter ce point brièvement, et si vous avez suivi les échanges de mails, vous avez vu que Stephane est malheureusement décédé le weekend dernier et donc on souhaite lui remettre ce prix Éthos. La question est de savoir si l'ALAC, en tant que groupe, souhaite formellement approuver cette remise de prix.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci.

SEBASTIEN BACHOLLET : Non, en fait ça n'est pas une bonne manière de commencer cet appel, ce n'était pas exactement la question d'Olivier.

ALAN GREENBERG : Non, je lui ai dit quelle était mon intention.

SEBASTIEN BACHOLLET : Non, vous avez répondu ce que vous alliez faire, mais sa question était de savoir si votre intention était le faire avant et non à la fin de l'appel. Excusez-moi, mais peut-être que vous pouvez essayer d'avoir une

meilleure discussion avec les gens. Je suis désolé de vous interrompre de cette manière, mais je suis stupéfait de voir ce qu'il se passe.

ALAN GREENBERG : Olivier, puisque vous m'avez posé la question, est-ce que j'y ai bien répondu ou vous voulez la poser autrement ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan, en fait ce que je vous demandais c'est quelle était votre intention. Vous avez dit que vous alliez demander si l'ALAC allait être d'accord pour que Stéphane Van Gelder reçoive à titre posthume le prix Éthos et si quelqu'un va quitter cet appel avant la fin, est-ce qu'il faut qu'il vous fasse connaître son opinion avant la fin de cette téléconférence ou après ?

ALAN GREENBERG : Oui, dans les meilleurs délais. Alors est-ce que vous voulez qu'on réorganise l'ordre du jour et qu'on traite le point divers maintenant ?

YESIM NAZLAR : Alan, s'il vous plait, je suis désolé d'interrompre, mais je le dis pour tous, n'oubliez pas de dire votre nom, c'est très important. Autrement, on va avoir un homme ou une femme prend la parole sur les transcriptions, sans le nom.

ALAN GREENBERG :

Alors on me demande de réorganiser l'ordre du jour et de traiter le point divers en premier. Est-ce qu'il y a une autre demande de changement par rapport à l'ordre du jour ? Bien.

La question est, comme vous le savez, malheureusement, Stéphane est décédé dans un accident en Suisse, près de la frontière italienne vendredi, il est décédé je crois lundi.

Un certain nombre de groupe ont suggéré que l'on remette à Stéphane à titre posthume le prix Éthos qui récompense les gens qui ont soutenu le modèle multipartite activement et en particulier ont travaillé avec tous les groupes au sein de l'ICANN pour sensibiliser non seulement avec leur groupe spécifique. Et je pense que Stéphane est l'incarnation parfaite de cela.

Moi, lorsque j'étais au conseil GNSO comme liaison auprès de l'ALAC, il a fait un effort explicite pour s'assurer que je sois activement inclus, non seulement dans les discussions politiques, mais aussi dans les affaires internes de la GNSO. Et Cheryl, même si on lui a dit que récemment elle n'était pas la bienvenue dans une discussion de la GNSO, il a essayé de faire en sorte qu'elle y soit.

Et j'ai été voir Stéphane à la réunion de San Juan, et il a été vraiment pris de court lorsqu'il s'est rendu compte que ses efforts n'étaient pas poursuivis.

C'est pourquoi je demande si quelqu'un souhaite aborder ce sujet avant que je vous demande s'il y a consensus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alan. J'ai été président de l'ALAC, j'ai travaillé avec Stephane et je suis absolument d'accord avec vous en ce qui concerne son caractère, son intégrité, tout ce qu'il a fait pour le conseil de la GNSO à l'époque. Donc j'appuie tout à fait cette possibilité. Et puis vous recevrez la motion unanime d'EURALO. Nous avons organisé un appel plus tôt dans la journée, et toutes les personnes qui participaient à l'appel ont demandé à ce que de manière anonyme nous appuyons cette adoption.

ALAN GREENBERG : Moi aussi, je suis d'accord pour lui accorder ce prix Éthos. Et ce n'est pas uniquement parce qu'il est décédé, malheureusement.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Alan. Pour tous ceux qui connaissent un petit peu l'histoire de notre travail, vous savez que cela fait très longtemps que je travaille avec Stephane, il faut savoir comme vous l'avez dit Alan, qu'il y a d'autres personnes, de nombreuses personnes au sein de l'ICANN qui suggèrent exactement la même chose, donc effectivement, ALAC à mon avis, de notre point de vu, il serait très sensé de procéder de cette manière, parce que serait soutenu par d'autres personnes au sein de l'ICANN.

Je suggèrerais également que, si les personnes qui s'occupent de ce prix ETHOS peuvent effectivement être accordées de manière posthume, en fait on pourrait faire une exception pour lui accorder de manière posthume si ce n'est pas quelque chose qui peut être fait. Je pense que cela sera soutenu par la communauté.

ALAN GREENBERG : Merci Cheryl, je vais donc noter que ceci est une recommandation, donc une nomination pour le prix qui ensuite va être renvoyé au comité qui s'occupe de ce prix, nous avons d'ailleurs deux personnes qui font partie de ce comité et qui sont avec nous aujourd'hui.

Y a-t-il autre chose là-dessus ? Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Alan. Je suis d'accords avec cette proposition, et je voudrais noter ce qu'a écrit Holly sur le chat. Elle doit partir mais elle doit parler des 3 sujets de substance qui sont à l'ordre du jour et je suis dans le même cas donc j'aimerais qu'on y passe assez rapidement.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est justement pour ça que j'essaye d'aller relativement rapidement là-dessus. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent s'abstenir ou qui souhaitent voter contre ?

Sébastien ? Allez-y vous avez la parole. Sébastien c'est à vous.

SEBASTIEN BACHOLLET : Non, j'avais simplement quelques mots à dire sur Stephane et par rapport à ce que nous avons fait lors de l'appel il y a quelques minutes, mais étant donné que nous sommes limités dans le temps et que certaines personnes doivent partir, je ne vais pas prendre la parole maintenant, mais en tout cas merci d'avoir mentionné ceci. Je souhaite simplement dire que j'appuie cette décision.

Avant même cette discussion sur le prix Éthos, il faut savoir qu'avant nous avons eu cette discussion il y a d'autres personnes qui m'ont mentionné qu'ils sont d'accords par rapport à ça.

ALAN GREENBERG : Si personne d'autre ne veut prendre la parole, nous allons voter. Et comme je n'ai entendu personne me dire qu'il souhaitait s'abstenir ou voter contre et bien la décision est prise par consensus. Nous agissons en fonction suite à la réunion.

Alors maintenant je reprends l'ordre du jour tel qu'il avait été établi. Donc nous allons parler des politiques. Alors les questions qui sont actuellement discutées au conseil et dont nous ne parlons pas aujourd'hui.

EVIN ERDOGDU : Excusez-moi, je n'ai pas compris ce que vous vouliez.

ALAN GREENBERG : Nous n'allons pas parler du RGPD, du roulement de clef et du programme des boursiers.

EVIN ERDOGDU : Très bien, donc les mises à jour récentes. Comme vous le savez, la période de commentaires publics sur le budget 2019 a été approuvée et ratifiée. Il y a plusieurs demandes de commentaires publics par rapport auxquels l'ALAC doit prendre des décisions. Donc les requêtes, les demandes de changement sur les gTLD de la communauté.

Il y a également le processus d'analyse de l'intégrité des membres du conseil d'administration, 17 avril 2018. Ensuite plan préliminaire pour le projet d'analyse sur la collision des noms proposés jusqu'au 18 avril 2018, et ensuite le fonds de réserve de l'ICANN et la stratégie de recouvrement de fonds 25 avril 2018.

ALAN GREENBERG :

Alors par rapport au processus d'analyse de l'intégrité, l'intelligence, en fait une intelligence raisonnable sera mise en place par rapport aux membres du conseil qui n'ont pas encore eu l'occasion de passer par là.

Ensuite, pour ce qui est des changements, des demandes de changement de gTLD de la communauté, ceci sera terminé dans quelques jours, le 2 avril, donc il va falloir agir rapidement. Et si cela vous préoccupe, n'hésitez pas à faire vos commentaires.

Ensuite, par rapport à la collision des noms, le plan préliminaire, je ne pense pas que nous ayons à faire de commentaires, mais si vous pensez que c'est le cas, c'est possible, le projet est assez complexe et le premier projet qui ait été mis en place de ce type, et donc s'il y a des personnes qui pensent qu'il est nécessaire de faire des commentaires là-dessus, s'il y a des personnes qui souhaitent prendre en charge ce projet, et bien n'hésitez pas à prendre la parole.

Par rapport à la reconstitution du fonds de réserve, je crois qu'il faut soumettre un commentaire là-dessus. Nous avons suffisamment de temps pour le faire et moi, en tout cas, je ferais des commentaires sur le Wiki et j'espère que ce sera le cas d'autres personnes. Nous verrons qui

prendra des notes là-dessus une fois que nous aurons davantage de substance à nos commentaires.

Y a-t-il des personnes qui souhaitent prendre la parole par rapport à cela ? Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Alan. Je voudrais vous demander de parler des trois sujets qui sont au cœur de l'appel d'aujourd'hui. J'aimerais que l'on passe rapidement sur ceci et passe à la suite parce que moi, comme Holly, nous devons partir.

ALAN GREENBERG : Quand est-ce que vous devez partir ?

TIJANI BEN JEMAA : Très rapidement parce qu'en fait je dois partir demain en voyage, je dois faire ma valise, etc. donc le plus rapidement possible.

ALAN GREENBERG : Très bien, nous allons avancer rapidement. Y a-t-il des commentaires sur ces questions de politique ?

Alors nous avons des interruptions de son.

Alors sujet suivant. Par rapport à la révision de l'At-Large, il y a un document Google qui est en cours. Les dirigeants régionaux peuvent y faire des commentaires. Même chose pour le groupe de travail. Et donc

il vous reste encore 4 à 5 jours. Si vous avez accès aux commentaires, vous avez dû recevoir un email.

Nous parlerons de l'ICANN 62 à la fin de la réunion et nous allons donc passer à l'espace de travail KSK, roulement de KSK.

Alors j'ai envoyé un message dans la journée avec un lien.

HEIDI ULLRICH : Susannah souhaite prendre la parole.

ALAN GREENBERG : S'agit-il d'un des sujets dont on vient de parler ou s'agit-il du roulement de clef ? Sur quoi veut-elle s'exprimer ?

HEIDI ULLRICH : Susannah, est-ce que vous souhaitez parler ? Non ?

ALAN GREENBERG : Alors, revenons au roulement de clef, et nous avons un écho malheureusement.

Alors j'ai envoyé un lien pour indiquer aux personnes qui l'on reçut ce qu'il se passe en matière de roulement de clef. Donc ce n'est pas uniquement la sécurité, mais c'est surtout la question de l'utilisation du DNSSEC.

Si vous n'avez pas utilisé ce lien, faites-le, maintenant de préférence parce que cela vous permet de vérifier quel est l'impact sur vous du roulement de clef.

Il y a eu beaucoup de préoccupation au sein de l'ALAC comme quoi beaucoup d'utilisateurs seraient affectés, et en fait comme quoi ces personnes seraient coupées de l'internet, donc là vous avez un moyen très simple de savoir si vous êtes protégé contre cette interruption de services.

Alors j'aimerais, dans un instant qu'on passe à la discussion, mais le résumé que j'ai mis sur le wiki il y a un ou deux jours de ça, a été commenté par des likes, des confirmations, etc. Alors ce que j'avais indiqué, ce que j'ai essayé de faire, c'était surtout de résumer les différents commentaires dans le wiki. Nous n'avons jamais eu de discussions de cette ampleur sur le wiki là-dessus.

Alors premièrement, la communauté sait que nous devons rouler la clef, mais la communauté n'est pas d'accord sur la procédure. Il nous faut absolument mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des FSI, auprès de différents acteurs dans l'industrie, auprès des RIR, etc.

Il nous faut absolument avoir des informations à envoyer aux ALS, aux utilisateurs individuels et à d'autres membres de la communauté pour que les gens sachent ce qu'ils doivent faire.

La révision de toute la situation doit être faite ainsi qu'une évaluation des risques et la discussion doit se poursuivre à Panama.

Toutes les données que nous avons doivent y être incluses. Le protocole sentinelle peut également nous permettre d'avoir davantage d'informations et de permettre aux utilisateurs de vérifier si oui ou non leur prestataires de service sont à jour.

Il nous faut également bien comprendre les changements de date éventuels, comment ces changements vont être effectués, et puis également le changement de la date. Parce que ceci est problématique selon nous.

Alors est-ce qu'à votre avis il y a des choses qui manquent, est-ce qu'il y a des choses qui ne devraient pas être incluses dans notre commentaire ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Si vous êtes d'accord, nous n'avons pas besoin d'avoir votre point de vue.

TIJANI BEN JEMAA :

Je suis d'accord avec la majorité de ce que vous venez de dire, mais on pourrait peut-être dire, comme vous venez de le dire, que le roulement est nécessaire, et que plus on retarde ce roulement, plus les gens mettent leur resolveur sur le DNSSEC, donc cela veut dire que le problème ne va faire qu'augmenter.

C'est en fait quelque chose qui m'a été dit par des membres du SSAC.

Par ailleurs, les retards ne vont pas résoudre les problèmes. Ce qu'on pourrait faire, ce qu'on pourrait demander, c'est qu'il y ait une campagne qui soit effectuée auprès des FSI, mais surtout auprès des entités de réglementation, parce qu'il y a des liens entre les autorités de réglementation et les FSI.

Donc ça, c'est également une recommandation qui vient de membres du SSAC.

Donc je pense que c'est quelque chose qui pourrait être utile par rapport au résumé.

Bastian a fait un commentaire sur la base d'un travail effectué par John et Olivier, et je pense que leurs suggestions sont bonnes. Je pense que nous allons dans le bon sens en tout cas. Merci.

ALAN GREENBERG :

Alors deux points, la déclaration de John était adressée spécifiquement au conseil d'administration et je ne pense pas que ce soit le bon chemin à suivre. Je pense qu'il faut le soumettre à commentaire public. Premièrement.

Deuxièmement, vous avez dit qu'on vous a dit que l'utilisation du DNSSEC est en augmentation, or, il y a des chiffres qui montrent qu'il y a une réduction du DNSSEC, donc on ne sait pas bien vers où on se dirige.

Mais, en tout état de cause, il y a une grande utilisation et on ne sait pas quel en sera l'impact.

Dernier commentaire, l'utilisation du protocole, s'il est publié et mis en œuvre rapidement, on donnera des données supplémentaires. Donc effectivement, ça doit être pris en considération.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

TIJANI BEN JEMAA :

Attendez Alan. J'ai parlé de ce que Bastian a écrit en fonction de la déclaration de John. Et ça, ça n'était pas un avis au conseil d'administration, c'était plus un processus si vous voulez, il a écrit un processus. Et ce que nous pensons qui doit constituer des informations nécessaires pour élaborer un avis.

ALAN GREENBERG : Je vais voir avec Bastian pour voir ce qu'il manque dans ce document.

TIJANI BEN JEMAA : Merci.

SEBASTIEN BACHOLET : Excusez-moi, ce n'était pas Bastian, mais Sébastien.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, excusez-moi, j'ai dû m'emmêler les pinceaux dans les noms.

ALAN GREENBERG : Sébastien vous voulez parler ?

SEBASTIEN BACHOLET : Oui. J'aimerais parler. Je crois Alan, même si je pense que mon document posait des questions à certains, et peut-être que certains à l'ALAC ne veulent pas suivre ce chemin, pas de problème, je pense que votre document est un bon document, même s'il ne contient pas tout ce que j'aimerais y trouver.

Je pense que John peut, quand il a donné son point de vue sur la situation n'a pas tout couvert non plus, mais c'est un bon compromis et je suis d'accord pour continuer là-dessus, et si par la suite on a besoin de demander plus d'avis ou de conseil au SSAC on peut le faire par la suite.

Mais pour l'heure, c'est bon à titre de commentaire.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup et s'agissant de révision globale, effectivement c'est une bonne chose et on peut demander l'avis du SSAC par la suite.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci pas de problème.

ALAN GREENBERG : Y a-t-il d'autres commentaires ? En fait c'est le fond de la déclaration. Hadja allez-y.

HADJA OUATTARA : Je n'ai pas bien compris qui va faire cette révision complète. Est-ce qu'elle va être incluse dans la version finale ? Ou bien est-ce que l'évaluation de risques va être faite et ensuite incorporée dans un nouveau plan ?

Je ne sais pas comment ça fonctionne exactement.

ALAN GREENBERG : Ce qu'on demande pour l'heure, c'est qu'une révision soit menée et présentée à la communauté d'ici Panama, pour qu'on puisse poursuivre cette discussion. On ne dit absolument pas s'il faut suspendre le roulement pour l'heure. Peut-être qu'il pourra être suspendu plus tard ou reporté si une décision est prise dans ce sens ; mais on demande plus de contributions à Panama.

HADJIA OUATTARA : Donc vous ne dites pas qu'il faut suspendre ou pas ce plan, mais moi j'ai cru qu'on demandait une évaluation générale de la situation ou une évaluation de risques et que cette évaluation de risques serait incluse ou annexée au plan qui sera présenté au conseil d'administration.

Parce que si on le présente et on dit qu'on ne fait pas de commentaire jusqu'à ce qu'on reçoive des informations complémentaires, je ne sais pas en fait quel chemin on va suivre. Parce que si on a l'évaluation de risque qui est annexée au plan final et envoyé au conseil d'administration, alors quel est le sens d'avoir une évaluation de risques, ces conclusions et ensuite faire des commentaires.

ALAN GREENBERG : Moi, mon idée, c'est la suivante, c'est qu'il y a un plan, il y a des commentaires en cours, et à l'heure actuelle, le conseil d'administration n'approuve pas le plan. Il dit simplement : continuez ou au contraire ne continuez pas.

Donc ce qu'on demande ici, c'est une évaluation à mettre en œuvre qui va nous aider ainsi que les autres parties de la communauté pour voir si on conseille au conseil d'administration de poursuivre tel que prévu, ou de suspendre le plan. C'est ainsi que je le comprends.

HADJIA OUATTARA : Oui. Et j'avais un commentaire par rapport à ce qui a été dit, par rapport à l'utilisation du DNSSEC qui est en hausse ou en baisse, mais plutôt que le fait que le nombre d'utilisateurs de l'internet devrait augmenter de manière significative d'ici 2020. Je crois que j'ai lu quelque part que le nombre d'utilisateurs en 2020 allait tripler.

Donc ça n'est pas directement lié au DNSSEC mais plutôt aux utilisateurs de l'internet. Et je voulais simplement le mentionner.

ALAN GREENBERG : Merci.

HADJA OUATTARA : Oui, mais si on a plus d'utilisateurs, c'est lié.

ALAN GREENBERG : Alors je suggère à tous, si vous n'avez pas encore cliqué sur le lien que j'ai envoyé, le lien qui figure sur la page wiki, faites-le, parce que ça démontre bien que beaucoup des gens qui sont préoccupés ne sont pas indemnes et c'est très important.

Donc je suggère à tous les membres de ce groupe de cliquer sur ce lien et laisser un commentaire sur la page Wiki, dites si vous avez pu avoir accès à cette page ou pas, alors ça veut dire que vous n'utilisez pas le DNSSEC et le roulement n'aura pas d'impact sur vous.

C'est important parce que c'est une mesure empirique. Il s'agit pas de [inaudible] mais si on s'aperçoit que la plupart des gens ne sont pas assujettis au DNSSEC, alors ça va augmenter le niveau de confort ou de commodité.

Alors est-ce qu'il y a des commentaires supplémentaires là-dessus, sinon, nous avons les bases d'un commentaire. Et je sais qu'il y a d'autres personnes qui sont intéressées, qui vont continuer de travailler là-dessus.

Je n'entends aucune autre demande d'intervention là-dessus, donc on va passer à l'autre point à l'ordre du jour, à savoir le programme des boursiers.

Bien. Il y a un commentaire public... Non pardon, ça n'est pas un commentaire public formel mais plutôt une demande à l'attention des AC et SO pour savoir quelle est leur position par rapport au programme des boursiers.

Il y a 18 questions en tout qui sont posées, et ensuite un encadré avec des commentaires à faire éventuellement à la fin. On a reçu beaucoup de commentaires sur Wiki, mais on n'a pas eu de commentaires par rapport aux questions ; et nous pensons qu'il est très important de répondre spécifiquement aux questions qui sont posées.

Alors j'aimerais les passer en revue ces questions une par une et voir dans quelle mesure vous pensez que ces questions couvrent bien tout ce qui nous préoccupe.

Et j'ai essayé de faire en sorte que les questions résument un petit peu les préoccupations qui ont été soulevées auparavant. Et peut-être que j'ai essayé d'inclure les questions que je me posais et que d'autres se posent.

Donc je vais faire une pause après chaque question, bien sûr on peut améliorer la rédaction de ces questions, mais on a qu'une semaine.

Question numéro 1 par rapport aux objectifs et visions : quel est d'après votre groupe le but du programme de boursiers et comment mesurer la réussite de ce programme. La réponse que j'ai c'est l'intégration des

diplômés dans les différentes parties prenantes et dans les différentes activités de l'ICANN.

Est-ce que quelqu'un aimerait ajouter quelque chose ? Oui, Vanda.

VANDA SCARTEZINI :

Oui, je pense qu'il manque la mesure que l'on va utiliser pour ce faire, parce que l'un des points importants dès le début de ce programme, c'est ce que l'on recherchait, à savoir amener plus de gens des pays en développement et non pas des gens en général.

Et ensuite, ce qui est un peu perturbant, c'est qu'on a eu l'impression que les mêmes personnes revenaient une fois et encore, et que ça laissait de côté les personnes qui voulaient participer.

Donc c'est une question d'abord. Est-ce que nous avons des statistiques, des informations statistiques pour savoir de quelle région, de quel pays viennent les boursiers, combien parmi ces boursiers continuent-ils d'être actifs au sein de l'ICANN ?

Je ne sais pas s'il y a de telles informations statistiques, mais en tout cas je n'en entends plus parler.; donc je pense qu'on a besoin d'informations statistiques sur chaque boursier et qu'il est important de maintenir une liste précise des boursiers et suivre précisément qui écrit, qui fait des commentaires, etc. sur tous les programmes que nous avons en cours.

Et je pense qu'on a besoin de renforcer ce point, à savoir être capable de mesurer à l'aide de statistique quelle est la participation en termes

de régions, en termes de genres et ça c'est vraiment important pour ce groupe.

Donc on a réellement besoin de ces mesures, c'est très important

ALAN GREENBERG :

Je vais demander aux gens d'être très brefs, on a 18 questions. Et on n'a pas encore entamé le thème RGPD.

Vanda, il y a eu un sondage avant cette étude, il est disponible sur la page wiki, peut-être qu'il serait intéressant que vous le regardiez. Parce qu'une partie de ce que vous posez dans votre question se trouve sur la page wiki.

Bien entendu, sur les gens recensés, seuls 60 % des boursiers ont répondu. Donc il y a beaucoup de chiffres qui sont là, mais si on n'arrive pas à retrouver les 40 % restants des boursiers c'est qu'ils ne sont plus actifs.

Moi, ce que je crois c'est qu'on peut compter les gens qui sont anciens boursiers et qui sont actifs à At-Large. On les connaît.

SEUN OJEDEJI :

J'aimerais intervenir s'il vous plait.

ALAN GREENBERG :

Oui, vous êtes le suivant sur ma liste. Donc effectivement on a ces informations, il faut les documenter. Et sur les 700 et quelques boursiers, on en a 60 % qui sont actifs ici, je ne sais pas si c'est un bon

retour sur investissement ou pas, mais je pense que les gens qui sont actifs et participent activement démontrent ces chiffres.

Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI : J'ai perdu la connexion, est-ce qu'on parle toujours du roulement de la KSK ou du programme de boursier.

ALAN GREENBERG : Boursier.

SEUN OJEDEJI : Alors quelle est la décision sur le roulement de la KSK ?

ALAN GREENBERG : Par rapport au résumé que j'ai présenté et un ou deux points qui ont été ajoutés.

SEUN OJEDEJI : Alors je voulais faire un commentaire sur les deux derniers commentaires. Pour moi, ils ne doivent pas être inclus dans notre déclaration.

Je ne crois pas qu'il faudrait rentrer sur un terrain alors qu'on n'a pas la compréhension technique nécessaire c'est quelque chose de très important et très sensible qui touche au fait d'engager d'autres moyens comme les RIR et d'autres.

Donc je ne pense pas qu'on devrait avoir une opinion tranchée sans avoir d'information complémentaire ou de révision générale.

Donc par rapport au dernier commentaire, par rapport à la date, pourquoi vouloir changer la date ? Laissons les techniciens prendre cette décision, parce qu'il s'agit là encore d'une activité très technique. Plus on va reporter, moins ce sera nécessaire.

ALAN GREENBERG :

Il y a un certain nombre dans ce groupe qui souhaite une analyse des risques et les diverses options, et c'est justement ce que nous demandons. Je comprends bien que vous n'êtes pas d'accord, mais la plupart des personnes présentes souhaitaient voir ceci, et donc par consensus nous demandons quelque chose par rapport au changement de la date. Parce qu'il y a de vraies préoccupations, il s'agissait donc du jeudi qui dans de nombreuses raisons demandait un vendredi, et donc la question c'était de savoir quel est le raisonnement pour décider de ce changement, et l'impact.

SEUN OJEDEJI :

D'accord. J'espère avoir d'avantages d'information par rapport à tout ça, merci.

ALAN GREENBERG :

Apparemment Judith a quelque chose à dire sur le KSK. Holly, apparemment, nous aurons du mal à parler du RGPD. Désolé. C'était une plaisanterie.

JUDITH HELLERSTEIN : Je crois que ma question par rapport au KSK c'était donc il n'y a pas de site qui apparait. Si je n'arrive nulle part, est-ce que cela veut dire que le roulement, le KSK fonctionne ?

ALAN GREENBERG : Vous parlez du lien que je vous ai envoyé Judith, c'est ça ? À ce moment-là, si vous allez sur le site de COMCAST, votre résolveur n'utilise pas le DNSSEC. Si vous n'arrivez pas au site COMCAST, et bien vous ne savez pas, vous n'êtes pas sûr et il n'y a aucune garantie que ça fonctionnera avec le roulement.

Moi, je sais que dans votre cas, COMCAST fonctionnera. Mais d'une manière générale tout ce que vous pouvez faire pour l'instant c'est d'essayer de contacter votre registre.

Ce n'est pas une mesure définitive, mais c'est un premier test.

JUDITH HELLERSTEIN : D'accord, merci beaucoup. Alors j'ai maintenant un question par rapport au programme des boursiers.

ALAN GREENBERG : Par rapport aux objectifs, c'est ça Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN : Alors les objectifs, en fait ce n'est pas tout à fait ça. Ma question est liée au premier point.

En fait, il faudrait voir un petit peu quels sont les délais en matière de suivi des boursiers, à savoir est-ce qu'ils participent à certaines unités constitutives, il y en a qui peuvent être impliqués au niveau de la NCUC mais qui participent également à l'At-Large.

Et mon autre question c'est la question du coach, en fait ils ne peuvent pas être un coach efficace juste après avoir été boursier, je pense qu'il leur faut au moins de fois des réunions.

ALAN GREENBERG :

Mais nous ne parlons pas de ça pour l'instant. La réponse pour l'instant, c'est que la cible c'est d'encourager les gens à être impliqués et actifs au sein de l'ICANN. Ceci doit être institué par l'ICANN, pas par une unité constitutive unique, pas par un groupe spécifique, et il faut donc mesurer ce qu'il se passe, analyser, garder le contact, pour voir s'ils sont impliqués.

Pour l'instant, personne ne m'a dit qu'il fallait changer ceci. Alors est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord ? Manifestez-vous maintenant.

Alors point numéro 2. Le programme de boursier a été mis en place pour donner l'accès aux réunions de l'ICANN à des personnes qui font partie de régions faiblement desservies. À votre avis, est-ce que le programme actuel correspond aux objectifs définis ? Actuellement la réponse c'est que l'efficacité est modérée par rapport à la prise de connaissance de l'ICANN. Il y a une certaine réussite, mais le programme, s'il sensibilise les gens, ne génère pas forcément des personnes qui se mettent au travail.

Donc ceci, je crois que Maureen était d'accord, elle l'avait dit à un moment, que certaines des personnes travaillent dans leur communauté locale et que ces personnes informent les gens sur l'ICANN, mais ce n'est pas quelque chose que nous pouvons mesurer. C'est possible, mais c'est difficile à mesurer.

Donc la question de la sensibilisation certes par rapport au travail, on n'est pas sûrs. Alors Seun je vais vous donner la parole. Allez-y Seun.

SEUN OJEDEJI :

Je suis en train de réfléchir. Je ne vois pas pourquoi on a mentionné le mot modéré. Je crois que c'est efficace pour l'At-Large, surtout si on voit qu'il y a des personnes qui participent de manière active au sein de l'At-Large.

Je crois que pour beaucoup de ces personnes, elles ont bénéficié du programme des boursiers, donc moi ce mot modéré, ou modérément, n'est pas très adapté.

ALAN GREENBERG :

C'est justement ce qu'on est en train de dire, que c'est modéré.

SEUN OJEDEJI :

Oui, mais justement, c'est là-dessus que je ne suis pas d'accord.

ALAN GREENBERG :

Ça fait 3000 voyages, 1000 personnes, 6 millions de dollars d'investis dans le programme. Et la question c'est de savoir est-ce que c'est efficace, est-ce que ça fonctionne ?

SEUN OJEDEJI : Alors la question c'est de savoir si c'est efficace pour notre communauté. Pour l'At-Large. Moi je pense que c'est efficace pour l'At-Large, en anglais Moderatly, à mon avis on devrait l'éliminer.

ALAN GREENBERG : Seun pense que c'est très efficace, pour moi, je pense qu'il y a certains succès, mais que ce n'est pas non plus la panacée. D'autres commentaires ? Ricardo, vous avez la parole. Ricardo ? Vous avez la parole.

Ricardo ? Nous ne vous entendons pas.

Bon. Nous allons essayer de voir si nous pouvons lui donner la parole, en attendant, Yesim au micro.

YESIM NAZLAR : Apparemment Ricardo est sur le canal espagnol, mais je ne sais pas si son audio fonctionne. Nous allons lui donner un instant.

RICARDO HOLMQUIST : Je crois qu'il y a quelque chose que nous ne mesurons pas dans ce programme, c'est le nombre de personnes qui participent au programme des boursiers qui sont actuellement membres ALAC.

Par exemple Bartlett Morgan, il travaille au niveau des RALO, et nous avons également le cas de Léon Sanchez qui, maintenant, est très impliqué dans l'ICANN.

Donc à mon avis, il faut le prendre en compte. Ces personnes qui sont arrivées grâce au programme des boursiers et qui maintenant sont très

actives au niveau de l'ALAC ou dans d'autres domaines de l'ICANN. Ces personnes sont importantes, et donc si le programme n'avait pas existé dans le passé, et bien ces personnes n'auraient pas pu être aussi impliquées.

ALAN GREENBERG : Alors Vanda vous avez la parole.

VANDA SCARTEZINI : Alors nous avons deux questions. Je suis d'accord sur la question du modéré. Effectivement, faire connaître l'ICANN c'est une bonne chose, mais si la question c'est de savoir si les gens sont impliqués et que ces personnes viennent des communautés faiblement desservies, et bien je pense que le résultat général est modéré.

Donc il y a d'autres choses. Il y a déjà le programme des boursiers qui a été établi pour permettre à des personnes des régions mal représentées de venir et de faire connaître l'ICANN à ces personnes.

Alors le succès, comment le définir ?

La question c'est que les gens viennent mais elles ne continuent pas de suivre les activités de l'ICANN nécessairement. Donc il y a deux choses.

Et donc j'aimerais qu'on sépare ces deux points. Ce qui est écrit c'est bien, mais il faut répondre à la question de manière adéquate.

Merci.

HEIDI ULRICH : Sarah souhaite prendre la parole.

ALAN GREENBERG : Sarah, c'est à vous.

SARAH KIDDEN : Par rapport à la question, moi aussi j'aimerais suggérer le fait que nous avons eu des succès, modérés, par exemple nous n'avons différents dirigeants qui sont présents et puis il y a également les anciens, et donc je pense que c'est bon de le reconnaître.

ALAN GREENBERG : Heidi est-ce que vous pouvez nous dire combien de personnes qui sont actives et qui en fait sont venues grâce au programme des boursiers ?

HEIDI ULRICH : Vous voulez dire de personnes qui sont actives au sein de l'At-Large ? C'est ça ?

ALAN GREENBERG : Oui, c'est ça.

HEIDI ULLRICH : Effectivement, je vais obtenir ce chiffre.

ALAN GREENBERG : Donc si vous pouvez nous le communiquer ce chiffre dans les quelques jours à venir ce serait bien. Et donc on ajustera la formule suivant les

chiffres exacts que vous nous communiquerez, par rapport au nombre de personnes qui sont actives dans l'At-Large.

Alors, nous en sommes à la moitié de la réunion, mais Daniel, vous avez la parole. Allez-y.

DANIEL NANGHAKA : [L'interprète s'excuse Daniel avait un très mauvais audio]

ALAN GREENBERG : À votre avis est-ce que cela reste une priorité de l'ICANN, étant donné les nouveaux statuts de l'ICANN, sinon quels sont les objectifs que votre groupe propose pour le programme. Donc la réponse c'est que oui, il faut que cela reste un des objectifs en mesurant les succès, succès qui sera mesuré par les AC et les SO. C'est notre réponse.

Des commentaires ? Alors Javier et Vanda sont d'accord, est-ce qu'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord ?

Maureen est d'accord, très bien.

Alors point numéro 4. Est-ce que les boursiers ont contribué au travail de votre groupe et si c'est le cas, à votre avis, où est-ce que ces personnes ont amené quelque chose, qu'est-ce qui peut être changé pour améliorer la participation des boursiers dans votre groupe ? Donc au niveau de l'At-Large il y a eu un certain nombre de succès grâce aux anciens boursiers, la plus grande valeur est venue d'une grande énergie qui ont été dévouée à l'ICANN après la participation au programme des boursiers.

Alors nous ne parlons pas ici de ce qui pourrait être changé, ça j'en parle après par contre.

Y a-t-il des commentaires ?

VANDA SCARTEZINI :

Alors j'aimerais ajouter quelque chose par rapport aux personnes. La qualité des personnes, au fil des années, à mon avis, et j'ai parlé avec beaucoup de boursiers, la question de la qualité est importante parce qu'il y a de moins en moins de personnes de qualité.

Il y a peu de personnes et qui finalement nous sont utiles par la suite.

ALAN GREENBERG :

C'est intéressant comme commentaire, je ne sais pas comment on peut mesurer la qualité.

VANDA SCARTEZINI :

Écoutez, je ne sais pas comment ils exploitent cette opportunité, comment les personnes sont sélectionnées pour venir aux réunions, je ne sais pas maintenant ce qu'il se passe.

Mais au début, on était très strictes sur les questions de performances, on parlait à différentes personnes qui connaissaient les participants potentiels, et de plus en plus, en fait, c'est de moins en moins le cas. Il est de plus en plus difficile de sélectionner des personnes. Et la sélection est moins stricte.

ALAN GREENBERG : Merci, nous allons donc écouter les commentaires, s'il y en a d'autres.

ABDOULKARIM OLOYEDE : Je voudrais faire un commentaire. Je ne suis pas d'accord par rapport à la qualité. J'ai été boursier lors de la dernière réunion de l'ICANN, je ne sais pas comment vous mesurez la qualité, donc j'aimerais quand même mentionner que ce n'est pas un commentaire avec lequel je suis d'accord.

ALAN GREENBERG : Oui, mais comme vous êtes nouveau vous ne savez pas ce qu'il y avait avant vous.

Bon, point suivant. Est-ce que votre groupe fait des efforts pour impliquer et informer les boursiers dans votre travail ? Alors la réponse : oui mais ce n'est pas très régulier. Nous sommes en lien lors des réunions de l'ICANN, mais nous ne faisons pas d'effort nécessairement pour impliquer les gens dans nos activités.

Est-ce que vous souhaitez faire des commentaires par rapport à ça ?
Oui, allez-y.

SARAH KIDDEN : Je ne suis pas d'accord pour dire que les choses sont un petit peu aléatoires. Vous dites que c'est aléatoire, qu'on ne fait pas assez d'effort, je ne suis pas tout à fait d'accord. Il faudrait qu'on remplace ce qui est écrit par autre chose.

ALAN GREENBERG : Bon. Je crois qu'on est d'accord pour dire que lors des réunions nous sommes en lien avec les gens, mais il ne me semble qu'il y ait d'autres activités au cours desquelles nous sommes en lien avec les boursiers.

VANDA SCARTEZINI : Nous faisons des efforts, pas autant que nécessaire à mon avis. Il y a tout ce qui est sensibilisation, engagement, toutes ces manifestations qui sont organisées et à mon avis cela permet d'informer par rapport aux activités des groupes At-Large qui présentent lors de ces réunions.

Par ailleurs, il y a les personnes qui vont parler aux boursiers le matin, pendant la semaine, et qui expliquent ce qu'ils font.

Mais de toute évidence, cela ne suffit pas. C'était en fait l'objectif du programme d'intégration.

ALAN GREENBERG : Merci. Effectivement, je me rends à ces réunions, je donne des cartes de visite, des adresses email et en fait les gens ne me contactent que très, très rarement. Donc je ne sais pas. On peut parler de la sensibilisation et de l'engagement mais heu...

Bartlett allez-y vous avez la parole.

BARTLETT MORGAN : Je ne suis pas à mon ordinateur, mais je crois que notre travail doit être amélioré. La question des coachs, il y a vraiment un problème par rapport au programme actuel. Par rapport à ces coachs. Et cela est en lien direct avec la qualité.

ALAN GREENBERG : Cheryl ? Allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Je crois qu'Alberto était avant moi.

ALAN GREENBERG : Alors Alberto allez-y.

ALBERTO SOTO : Lors des réunions précédentes de l'ICANN avec Humberto nous avons parlé avec Siranush, ce qu'elle nous a dit c'est qu'elle allait nous donner les adresses emails des boursiers de notre région, de manière à ce que le président de la région puisse se mettre en lien avec [inaudible] et [inaudible] aux réunions mensuelles. Je ne sais pas si ça suffit, mais je pense que c'est une bonne approche.

ALAN GREENBERG : La question c'est de savoir ce que l'on fait maintenant, c'est ça la question. Ça c'est quelque chose que l'on pourrait faire pour améliorer la situation.

CHERYL LANDGON-ORR : Merci Alan. Moi, je limiterais la réponse à cette question de la manière suivante, c'est-à-dire ce que nous faisons maintenant. Donc les indications régulières, lorsque nous nous rendons aux réunions. Et puis nous avons également des opportunités de sensibilisations et

d'engagement. Je ne mentionnerais rien d'autre par rapport à la qualité parce que ce n'est pas positif pour l'avenir de ces activités.

Autre chose, dans le chat, Maureen a répété quelque chose qui a été dit et qui, à mon avis, doit être discuté, doit être traité. Il y a d'autres discussions dans le chat qui sont importantes.

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, je ne suis pas nécessairement le chat, Si quelqu'un peut nous répéter ce qu'il y a dans le chat, si Maureen peut prendre la parole, ce sera plus utile.

MAUREEN HILYARD : Alors je ne sais pas à quoi vous faites référence Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Vous avez parlé de la proposition de valeur, vous avez parlé des feedbacks que vous avez eus par rapport aux propositions de valeurs qui sont requises pour que les boursiers restent impliqués. À mon avis, c'est une question qui est importante et que l'on devrait inclure dans notre réponse.

ALAN GREENBERG : Est-ce que je peux poser une question générale ? Si vous avez des points spécifiques à ajouter qui représentent le point de vue de l'ALAC et pas le point de vue d'une seule personne, et bien il faut l'ajouter dans le WIKI d'ici vendredi. Sinon, on n'y arrivera pas.

Alors si vous n'avez rien à rajouter je vais passer au point numéro 6.
Olivier ? Allez y prenez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Je ne sais pas ce qu'il faut faire, je lève la main dans le chat mais...

ALAN GREENBERG : Allez-y Olivier, vous pouvez parler.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Je suis un petit peu perdu. Il n'y a pas d'efforts concertés pour impliquer les gens dans les activités. Ca c'est [inaudible doubles paroles].

[interprète : désolés nous avons eu une interruption de l'audio]

Je crois que nous devrions ajouter le stand de NARALO, le stand de l'ALAC qui était donc à la réunion de l'ICANN. Je crois que c'est important. Parce que cela permet d'être en lien avec les boursiers

Et puis il y a également les boursiers qui sont des personnes qui n'apparaissent pas comme ça, c'est des personnes qui sont impliquées au niveau régional, dans les RALO.

Je dois vous dire qu'il y a des boursiers qui viennent à l'ICANN et qui au fil des années étaient impliqués au niveau d'EuroDIG, au niveau du FGI, etc. Donc il faudrait peut-être élargir un petit peu tout ceci et en fait éclaircir un peu les choses sur le programme des boursiers. Je pense

qu'il n'est pas vrai de dire que nous ne faisons pas d'effort et que nous n'impliquons pas les gens.

Cela est en fait très négatif du point de vue du programme des boursiers et du point de vue de l'ALAC. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci. D'autres commentaires sur le point 5 ?

Numéro 6. Dans quelle mesure votre partie prenante, unité constitutive serait disposée à participer dans la sélection et le développement des boursiers y compris en leur donnant une fonction, en nommant des mentors, etc. La réponse que j'ai reçue à présent, c'est que nous sommes disposés à participer, les mentors c'est possible mais ça implique de filtrer les candidats qui ont un intérêt particulier dans notre domaine d'activité.

Y a-t-il des commentaires ? Tijani allez-y. J'ai entendu une autre personne, mais je n'ai pas entendu son nom.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, je pense qu'il faut également répondre à la question de savoir si on veut participer à la sélection des boursiers. La réponse doit être oui, nous voulons y participer. Et nous insistons sur le fait que la communauté doit décider et siéger au comité de sélection, parce qu'à l'heure actuelle, le comité de sélection est choisi par je ne sais qui et personne ne le sait du reste. Il y a certaines personnes qui sont toujours là et d'autres qui n'y sont jamais.

ALAN GREENBERG : La liste des gens sélectionnés est bien documentée. Il y a un personnel At-Large qui fait partie de ce groupe.

TIJANI BEN JEMAA : Oui on connaît la liste, mais qui les a sélectionnés ? Et de quelle manière ont-ils été sélectionnés, ça c'est la question.

ALAN GREENBERG : La déclaration est : nous sommes disposés à participer, c'est ça.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, on veut participer, mais on insiste sur le fait qu'il faut participer.

ALAN GREENBERG : Donc vous dites non les AC et SO doivent faire partie du comité de sélection plutôt que le personnel ICANN, c'est ça que vous dites ?

HEIDI ULLRICH : Oui, exactement.

ALAN GREENBERG : Oui, alors, je vais passer aux autres intervenants. Qui est le suivant sur la liste ? Seun.

Allez-y Seun.

SEUN OJEDEJI :

Allo ? Peut-être que ce ne serait pas très pratique que les AC et SO sélectionnent les nouveaux boursiers. Peut-être que c'est pratique pour les boursiers qui reviennent par exemple. Peut-être qu'on peut faire une distinction à ce niveau là. Les nouveaux boursiers, dans le cas des nouveaux boursiers, quiconque peut les sélectionner.

[L'interprète s'excuse mais l'audio de Seun est très difficile à entendre. L'audio est coupé l'interprète n'arrive pas à entendre Seun]

Alors pour une réunion particulière où les AC et SO veulent participer au comité de sélection des boursiers, ça peut être le cas, mais sinon non.

ALAN GREENBERG :

Oui. Par rapport aux réunions B, il n'y a pas de distinction ici, on nous demande si on veut participer ou pas.

Alors on a 45 minutes encore avant la fin de cette réunion, je crois que le RGPD est hautement prioritaire donc je vais demander aux gens qui ont des commentaires ou suggestions de bien vouloir changer en étant très bref dans vos commentaires sur la page wiki, si vous pensez qu'il y a des points qui doivent être modifié dans la manière de répondre aux questions et on y reviendra à la fin de cet appel si on en a le temps.

On passe maintenant u RGPD.

Alors je vais accepter que quiconque intervienne, à l'exception de Holly.

HOLLY RAICHE :

Merci Alan.

ALAN GREENBERG :

Alors, nous avons d'abord un préambule à l'ordre du jour qui dit clairement que l'ALAC et At-Large sont divisés par rapport au fait de savoir si le modèle intérimaire respecte la réglementation RGPD, si nous pensons que l'ICANN est en train de s'excéder par rapport à sa mission, s'il faut utiliser les données actuelles ou non. Je ne pense pas qu'il est nécessaire qu'il y ait débat là-dessus puisqu'on sait qu'on est en désaccord.

Clairement, les commissaires de données ont leur propre opinion là-dessus, et si nous ne sommes pas en conformité par rapport à ce qu'ils disent, par rapport à la réglementation qu'ils vont mettre en œuvre, de toute évidence, on va devoir changer. Mais je ne pense pas qu'on veuille continuer à débattre entre nous pendant le temps qu'il nous reste.

Donc Holly a fait une liste des points qui doivent être examinés et traités, j'en ai rajouté pour ma part, et j'aimerais avoir une idée de la situation actuelle, d'où on en est sur cette question en particulier.

Ce que je vais suggérer c'est que je vais lire le point, Holly aura 30 secondes pour présenter ce qu'elle pense, moi, je vais présenter en 30 secondes ce que je pense, et ensuite je vais vous permettre d'intervenir pour dire si vous êtes d'accord ou pas.

Donc on va passer un bon moment ou pas.

La question est : la plupart des bureaux d'enregistrement continuent de collecter des données particulières par rapport aux opérateurs de registre. Holly ?

HOLLY RAICHE : Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec votre introduction, à savoir le modèle qui a finalement été présenté, de 58 pages et quelques, suggère que vous et moi n'allons pas être d'accord sur tout.

Donc je ne vais pas répondre à cette question en particulier parce qu'on n'a pas de réponse.

Ce sur quoi j'aimerais me concentrer, et je l'ai mis sur le chat, c'est que la chose qui est encore ouverte à discussion, c'est la chose suivante : qui peut avoir accès aux données et est-ce qu'il va s'agir d'auto-certification ? Est-ce qu'il s'agira d'une certification déterminée, d'une certaine manière habilitée par l'ICANN – moi je préférerais cela. Est-ce qu'il y aura un accès de tous les groupes à des données non publiques, avec des niveaux différenciés ?

ALAN GREENBERG : Holly je vous interrompe. Ca c'est le point 5 et 6, hein que vous abordez là.

HOLLY RAICHE : Bon alors je vais me maintenir silencieuse jusqu'aux points 5 et 6 parce que ce qu'on a dit, vous et moi, c'est surtout sur ces points. Donc je vais être silencieuse jusqu'au point 5 et 6.

ALAN GREENBERG : Vous avez identifié ces points sur lesquels l'ALAC devrait se prononcer, donc j'ai copié votre texte et je suis un peu perdu ici.

Alors je vais résumer dans la mesure du possible et ensuite vous interviendrez.

Le premier élément que vous avez identifié, c'est les contacts qui devraient continuer à être utilisés. Ma réponse c'est je ne sais pas si ces contacts sont les bons, parce que les PDP vont probablement définir d'autres séries de contacts, et jusqu'à présent ils sont bons et peut-être qu'on devrait continuer à les utiliser jusqu'à ce qu'on trouve autre chose de mieux.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

HOLLY RAICHE :

Oui, tout à fait d'accord.

ALAN GREENBERG :

Ensuite, est-ce que les adresses email anonymisées devraient être remplacées par les adresses mails des titulaires de nom de domaine. Et votre réponse était oui, la mienne oui. D'accord, mais ça ne marchera que si la même adresse anonymisée est utilisée pour tout. Si à chaque fois que vous créez ou plutôt que vous enregistrez un nouveau nom, ou vous passez à un autre bureau d'enregistrement, vous avez une nouvelle adresse anonymisée, et par rapport à tout ce qui est fait du côté de la lutte contre l'utilisation malveillante, ne pourra plus être fait. Parce que les modèles d'abus font justement appel à ce système. Donc je pense que ça pourrait marcher, mais il faudrait qu'il y ait un dépositaire unique de toutes les adresses anonymisées.

Alors est-ce que vous voulez faire un commentaire là-dessus et ensuite on ouvre la parole à tous.

HOLLY RAICHE : Oui, je pense que c'est une très bonne approche, je suis tout à fait d'accord.

ALAN GREENBERG : Très bien, est-ce que quelqu'un d'autre souhaite commenter là-dessus ?
Veuillez vous identifier s'il vous plait.

LUTZ DONNERHACKE : Oui je crois qu'on vient...
[interruption de son]
Alors la proposition c'est d'avoir un accès aux données qui ne devraient pas être collectées et qui ne devraient pas être transférées.

ALAN GREENBERG : Et donc vous êtes commissaire de données pour quel pays, excusez-moi.

LUTZ DONNERHACKE : Je parle du point de vue de l'Union Européenne.

ALAN GREENBERG : Je crois que l'ICANN sera en consultation avec les commissaires européens qui sont responsables de ceci et s'ils sont d'accord avec vous,

effectivement nous devons changer. Mais ça, c'est la divulgation que nous avons en haut, nous ne sommes pas en débat là-dessus. Nous partons du principe et peut-être que c'est quelque chose qui ne va pas vous plaire, mais nous partons du principe qui est défini en haut et que fait-on dans ce cas.

Tijani c'est à vous, sur l'anonymisation des emails.

TIJANI BEN JEMAA : J'aimerais parler de la question 1 et de la question 2. Vous avez dit : collecter et transférer aux opérateurs de registres et aux parties tierces, d'agent d'entiercement. Ma réponse est non, le transfert registre et aux agents d'entiercement [inaudible] je ne suis pas d'accord.

ALAN GREENBERG : Donc ce que vous êtes en train de dire c'est qu'on ne doit pas avoir un WHOIS détaillé, alors qu'à l'ALAC on avait dit que c'était bien d'avoir un WHOIS détaillé.

TIJANI BEN JEMAA : Je parle du transfert Alan, c'est justement ça le WHOIS détaillé, c'est un transfert entre les registres et les bureaux d'enregistrement.

ALAN GREENBERG : Vous suggérez aussi que ce ne devrait pas être transféré à l'agent d'entiercement, c'est ça ? Je crois qu'il faudrait que vous justifiiez avec un argument de point plutôt que de cesser de faire de l'entiercement, je

ne crois pas que ce soit quelque chose que je puisse soutenir personnellement.

TIJANI BEN JEMAA : Vous avez choisi de faire cela à trois niveaux, et pourquoi pas à 4 ou 5 ?

Si vous demandez aux opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement, c'est redondant, pourquoi avoir trois points?

ALAN GREENBERG : Tijani, on ne peut pas avoir de débat sur cette question ici, ça, ça va être décidé par les commissaires aux données.

TIJANI BEN JEMAA : Mais pourquoi ?

ALAN GREENBERG : Parce qu'il y a des questions telles que les mails anonymisés sur lesquels il faut faire des commentaires.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, mais par rapport au transfert de données ?

ALAN GREENBERG : Qui est en train de parler là, c'est Holly ?

HOLLY RAICHE : Oui, je vous soutiens par rapport aux mails anonymisés. Mais je crois qu'un point très intéressant a été ajouté. Tijani, si vous lisez ce document avec beaucoup d'attention, vous verrez qu'il y a beaucoup de questions ajoutées, à tel point qu'il y a beaucoup de détails qui sont ajoutés.

Mais pour revenir au fond, ce serait perdre notre temps que de continuer à débattre là-dessus.

ALAN GREENBERG : Y a-t-il d'autres commentaires sur les mails anonymisés ? Jusqu'à présent, Holly a dit que ce que j'ai dit était valide pour la déclaration.

LUTZ DONNERHACKE : L'objectif de WHOIS c'est d'entrer en contact avec les gens techniques dans le cas où le domaine ne marche pas, ce qui implique qu'on ait accès aux données où l'on peut contacter des gens. Dans le cas de l'anonymisation, alors WHOIS perd son sens.

ALAN GREENBERG : Est-ce que vous dites que vous êtes d'accord avec le mail anonymisé ? On peut y parvenir, mais on ne sait pas comment c'est tout.

LUTZ DONNERHACKE : Effectivement, il faut résoudre ce problème.

ALAN GREENBERG : Bon, je vais en prendre note. Je ne suis pas sûr de bien comprendre, peut-être que vous pourriez expliquer sur le Wiki pourquoi une adresse anonymisée qui parviendrait à la bonne personne ce n'est pas suffisant. On n'a pas le temps maintenant d'en parler, mais j'apprécierais de pouvoir comprendre pourquoi une adresse qui marche, mais qui finalement si vous ne pouvez pas savoir si c'est une adresse hotmail ou gmail ce n'est pas suffisant.

LUTZ DONNERHACKE : Oui, je vais écrire sur le wiki, simplement parce que si vous voulez éviter les spams, c'est la raison pour laquelle vous voulez cacher votre adresse. Si vous utilisez une adresse proxy ou enregistrement fiduciaire alors vous réglez le problème.

ALAN GREENBERG : Oui, le problème qu'on essaie de résoudre c'est parce que les mails détiennent des informations personnelles.

Point suivant, est-ce que les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre devraient avoir l'autorisation d'appliquer optionnellement le modèle au niveau international. C'est-à-dire pour les opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement non européens qui ne sont pas censés appliquer le RGDP aux non-Européens, est-ce qu'ils devraient appliquer ce modèle ?

Holly dit que ça implique de la cohérence et que c'est plus facile à mettre en œuvre. Moi, personnellement, je pense que si le RGDP est la seule règle qui est en vigueur, peut-être qu'on pourrait dire que les

bureaux d'enregistrement américains pour les titulaires de noms de domaine américains pourraient appliquer une autre règle.

Donc je pense qu'il ne faudrait pas faire les choses au niveau international parce que ça implique différentes juridictions et je pense que la mesure dans laquelle les données sont disponibles à des fins de lutte contre l'utilisation malveillante devrait être aussi large que possible.

Holly, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ? Ou quelqu'un d'autre ?

HOLLY RAICHE :

Brièvement, je crois que ce modèle a clairement indiqué qu'ils vont l'appliquer, appliquer le RGPD, dans la zone économique européenne et qu'au niveau international ce règlement sera volontaire. Donc ma réponse s'applique à toute question relative à la législation concernant la protection des données.

D'une manière générale, il y a... finalement je crois que ce modèle inclut déjà la marche à suivre.

ALAN GREENBERG :

Oui, on peut dire qu'on n'est pas d'accord, et Holly et moi-même on peut continuer à en parler pendant les prochains jours, moi personnellement je crois qu'on devrait procéder autrement.

Est-ce que le modèle devrait s'appliquer aux titulaires de noms de domaine et représentants judiciaires ?

Tijani vous vouliez intervenir ? Allez-y Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Alors ce modèle intérimaire, c'est pour être en conformité avec le RGPD ? Il ne faut pas faire un cas général ici, parce que ce cas général va être fait par un groupe de travail sur le RGPD. Il s'agit simplement d'être en conformité avec le RGPD. Donc ça doit être circonscrit au RGPD et non pas à tous les cas.

ALAN GREENBERG : Oui, vous avez raison, la question c'est de savoir si les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement doivent avoir l'option d'appliquer les règles partout, même lorsque le RGPD n'est pas en vigueur, là où le RGPD n'est pas en vigueur. C'est ça la question. Donc l'ICANN donne le choix, ils peuvent appliquer les règles du RGPD partout. Maintenant ont-ils une certaine flexibilité ou bien il faut leur dire que nos données doivent être disponibles dans les lieux où en fait le RGPD n'est pas en vigueur.

TIJANI BEN JEMAA : Je pense que c'est à eux de décider.

ALAN GREENBERG : Donc vous êtes d'accord avec le modèle Tijani. Et Holly également. Très bien. Donc les gens ne sont pas tous d'accord. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent mentionner quelque chose par rapport à ça ?

Très bien, alors le point 4 : entité juridique. Donc toutes les entités doivent être traitées de manière égale, même si en fait le RGPD ne s'applique pas aux personnes morales.

Donc il y a des informations qui peuvent être contenues dans les informations d'enregistrement des personnes morales qui font références aux personnes morales, donc par exemple s'il est marqué AlanGreenberg@icann.org, administrateur, donc mon nom apparaît.

À mon avis, l'ICANN doit protéger ses propres données, ce n'est pas la responsabilité du WHOIS de les protéger. Donc je crois que les personnes morales doivent être traitées selon ce que dit la loi.

Y a-t-il des commentaires là-dessus ?

HOLLY RAICHE : Un commentaire. Moi je suis contente de ce qui a été proposé, pour moi c'est complexe parce qu'il y a des bons arguments des deux côtés à mon avis.

ALAN GREENBERG : Donc nous ne sommes pas d'accord, c'est ça ? Oui, c'est ça.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, c'est pareil pour moi. Pour moi, les deux sont valides.

ALAN GREENBERG : Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent participer ? Donc le RGPD ne s'applique pas aux enregistrements des personnes morales, donc

l'ICANN dit traitez-les comme des personnes physiques et cachez toutes les informations. Heidi.

Pardon, c'est Jonathan ? Jonathan allez-y, vous avez la parole.

Mais nous ne vous entendons pas.

HEIDI ULLRICH : Attendez un instant, je crois qu'il n'est pas connecté. Donc Étoile 6, je crois... Non-étoile 7 pour remettre en marche son micro.

YESIM NAZLAR : Apparemment l'opérateur adigo nous dit que Jonathan est en silence, sous silencieux. Alors Jonathan, si vous nous entendez, il faut appuyer sur *7 pour que l'on puisse vous entendre.

JONATHAN ZUCK : Vous m'entendez maintenant ?

YESIM NAZLAR : Ça y est.

JONATHAN ZUCK : Donc je voulais simplement appuyer votre point de vue par rapport à ça. Je crois que, comme Tijani l'a dit, il faut vraiment traiter ce modèle comme un modèle intérimaire, ce n'est pas une opportunité de trop, mettre en application le RGPD, parce que ce sont des questions qui seront traitées par le groupe de travail qui travaillera sur le modèle définitif.

La question de l'application au niveau mondial, la question du traitement des personnes morales comme personnes physiques, etc. tout ceci à mon avis ce n'est pas le moment d'en parler.

HOLLY RAICHE : Oui, effectivement, peut-être. Si vous regardez les 58 pages, en fait, ils ont écouté tout le monde, ils ont défendu ce qui pour eux représente un point de vue assez raisonnable. Et honnêtement, je pense qu'il est assez compliqué pour certaines de ces questions de changer.

Mais par rapport à la question de l'anonymisation des emails que vous avez mentionnée je pense qu'il est important d'ajouter quelque chose.

ALAN GREENBERG : Donc vous n'êtes pas tout à fait d'accord avec Jonathan et moi, et que vous ne pensez pas qu'il en fasse trop ?

Je ne vous demande pas d'être d'accord avec moi, je veux simplement savoir ce que vous en pensez.

HEIDI ULLRICH : Alors, nous avons Alberto qui souhaite parler.

ALAN GREENBERG : Oui Alberto, allez-y.

ALBERTO SOTO : Je suis d'accord, mais en terme de réglementation, quel que soit le pays, il faut bien prendre en compte le fait que les pays sont différents

suivant les droits et les responsabilités. Il y a des différences pour les personnes physiques et les personnes morales.

Par exemple, une société, une entreprise, n'a pas les mêmes droits qu'une personne physique, donc je ne vois pas bien comment on va résoudre cette question.

ALAN GREENBERG : Je pense qu'Alberto est d'accord avec nous, avec Jonathan et moi. Les droits varient, les personnes morales et physiques varient, donc on ne va pas donner des droits à des sociétés qui ne les ont pas.

Sébastien, vous voulez parler ? Allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : Je vais être bref. Je suis d'accord avec vous Alan. Voilà ce que je souhaitais mentionner.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Alors point suivant. Je pense que nous avons presque terminé. Quels sont les éléments du WHOIS qui doivent être publiés dans le WHOIS public ? Est-ce qu'il faut mettre au point un accès en couche ou à plusieurs niveaux.

Alors là je n'ai rien à répondre, je ne connais pas la réponse tout simplement.

Donc l'auto-accréditation qui avait été proposée qui ensuite a été rejetée, de toute évidence, n'est pas une option très attrayante. À long terme, il va être très difficile de voir comment accréditer les gens et de voir ce que va faire l'ICANN pour suivre un code de conduite, est-ce que cela suffira ? Est-ce qu'il faut des programmes plus rigides pour accréditer les gens ? Ça c'est un programme d'accréditation.

Maintenant, la question qui est posée, c'est que devons nous faire avant d'avoir un programme d'accréditation, parce qu'il va falloir un certain temps pour mettre au point ce programme, il va falloir qu'il y ait un débat par rapport aux modalités et par rapport à la mise en œuvre.

Donc je ne vois pas trop comment nous pouvons trouver des mises en œuvre pratiques. En fait, le problème que nous avons c'est les délais, la mise en œuvre. Et à l'exception des agences d'application de la loi, je ne vois pas trop ce que nous allons [inaudible], ce n'est pas du tout pratique.

Je ne vois pas trop ce que l'on peut apporter comme réponse si ce n'est donc d'avoir des dérogations. Je ne vois que ça.

HEIDI ULLRICH :

Hadja a levé la main.

ALAN GREENBERG :

Je vais d'abord passer la parole à Holly et ensuite à Hadja.

HOLLY RAICHE :

Je n'ai parlé de ça, mais je me souviens que lors des discussions du WHOIS, très souvent, on parlait de l'enregistrement fiduciaire et de l'accès. Il y avait une solution qui avait été proposée pour les candidats IP. Et donc je me disais qu'il faudrait peut-être que je revienne en arrière parce qu'il y avait un PDP, un processus, avec un modèle qui proposait que dans certaines circonstances, au-delà des agences d'application de la loi, la communauté avait pris en considération cette question et avait dit : voilà quelles seraient les règles qu'il serait possible.

C'était en fait juste une petite astuce. Parce que je suis d'accord avec vous, GoDaddy est déjà dans le blank.

Alors ce qu'il va se passer, c'est qu'il n'y aura tout simplement rien de ce qu'il va se passer. Donc la vraie question c'est de savoir comment mettre en place la certification, comment mettre en place un code de conduite.

Et j'aimerais bien passer quelques jours à y réfléchir, à utiliser des modèles qui existent déjà, pour lesquels nous nous sommes mis d'accord, pour voir un petit peu comment procéder. Est-ce que c'est constructif à votre avis ?

ALAN GREENBERG :

Je ne sais parce que les modèles auxquels nous avons réfléchi étaient liés à la propriété intellectuelle et à l'UDRS. Et donc il y avait des avocats qui étaient impliqués, il y avait tout un tas de processus en matière de propriété intellectuelle.

Et pour ce qui est des avocats, c'est bon, mais il y a le problème de l'abus, du cyber abus, ça c'est le problème. Comment protéger les marques de commerce des sociétés si ce ne sont pas des avocats qui demandent des informations. Ça c'est le problème.

La question, ce n'est pas de savoir comment mettre en place un programme d'accréditation, mais que faire en attendant ? Et donc nous avons jusqu'au mois de mai.

Hadja ? Allez-y, vous avez la parole.

HADJA OUATTARA :

Par rapport à la publication des données du WHOIS, je crois que nous n'avons pas beaucoup d'options, les données qui sont conformes pour être publiées, et bien finalement nous n'avons pas le choix.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, merci Alan. Si on publie tout le WHOIS, le WHOIS détaillé, en fait on n'est pas conforme au RGPD ; et justement là, la question c'est ça, la conformité au RGPD. Je ne comprends pas du tout ce que vous proposez lorsque vous parlez de dérogation.

ALAN GREENBERG :

Donc une dérogation c'est une permission de continuer de faire ce que nous faisons actuellement jusqu'à ce qu'on ait une accréditation. Donc ce serait une permission des commissaires aux données qui nous permette de faire certaines choses jusqu'à ce qu'on ait un programme d'accréditation en place.

Parce que pour l'instant tous vos navigateurs utilisent des services qui décident de la sûreté des URL donc des risques.

Donc tous les programmes de filtrage de spam sont basés sur le WHOIS, donc tout ceci disparaîtrait si tout d'un coup on ne pouvait plus rien faire.

TIJANI BEN JEMAA : Ok, j'ai compris.

ALAN GREENBERG : Alberto allez-y.

ALBERTO SOTO : Alors, s'agissant du modèle, une fois encore, de quel type de données s'agit-il ?

Peut-être qu'il serait intéressant de voir quel type de données je peux obtenir de WHOIS et voir quelles sont les données utilisées par les opérateurs de registre et quelles sont les données qui ne le sont pas. Parce qu'ainsi on pourrait avoir une série de données à publier.

C'est ainsi qu'on devrait voir les choses.

ALAN GREENBERG : Merci. Est-ce quelqu'un veut intervenir là-dessus ? Parce que c'est réellement quelque chose de très épineux.

Bien. Point suivant. Combien de niveaux la méthode différenciée devrait-elle avoir ? Alors on parle de différenciée, mais en fait dans le

document il semblerait qu'on ne parle que de deux niveaux, de tout ou de rien.

Et je pense que ça ne va pas être acceptable. Clairement, les organes chargés de l'application de la loi peuvent avoir accès à quoi que ce soit, mais je crois que ça va devoir se situer entre les niveaux, surtout pour ce qui concerne les avocats spécialistes de la propriété intellectuelle ou les gens qui demandent certaines données mais pas toutes.

Je pense par exemple que s'agissant d'une demande d'instruction, il s'agirait d'adresses mails par exemple, mais pas à un niveau plus général.

Donc je pense qu'il faut être très clair par rapport à ces méthodes d'accréditation, par rapport à cet accès différencié et qui pourrait avoir accès à quoi.

Et je voudrais savoir s'il y a quelqu'un qui souhaite intervenir.

HOLLY RAICHE :

Oui, je suis d'accord avec vous.

Les agents chargés de l'application de la loi, clairement doivent y avoir accès. Il y a toute une série de circonstances où les avocats peuvent y avoir accès, et certains offrent cet accès différencié.

Par exemple, dans un cas particulier, ce n'était pas forcément un test juridique, mais voir si on pouvait avoir accès.

Et il faudrait voir si dans ce genre de cas, avec des accès différenciés, s'il y a quelque chose qui vous intéresse en particulier, qu'on puisse vous le

donner et donc vous octroyer un accès uniquement pour les choses qui vous intéressent.

ALAN GREENBERG : Oui, si vous pouvez me dire exactement dans le document où c'est ?

HOLLY RAICHE : Oui, il s'agit d'un PDP par rapport à la confidentialité des services d'enregistrement fiduciaire.

ALAN GREENBERG : Oui, oui je sais. Mais c'est un peu plus long ce document que... En fait il ne me permet pas de le passer rapidement en revue là.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite ajouter quelque chose ?

Bien, nous avons l'accord de Hadja, Javier, et personne d'autre

Ensuite, l'accès groupé, est-ce qu'il devrait être autorisé ? Finalement, au début ça a été bien accepté, et puis finalement plus tellement ;

Le problème c'est qu'il y a un grand volume d'informations qui sont surtout créées en comparant des choses. Certaines nous renvoient aux adresses mail.

L'un des problèmes fondamentaux du RGPD par exemple est de savoir si ce titulaire de nom de domaine en particulier a un historique d'abus ou d'utilisation malveillante auparavant, de cas d'utilisations UDRP malveillantes auparavant, et la possibilité de surveiller ces deux données.

Parce qu'il y a beaucoup de services de réputation qui donnent des orientations aux fournisseurs mails par rapport aux filtres de spam. Et des services de réputation qui utilisent ces navigateurs pour l'accès groupé.

Donc moi je serais en faveur d'un très petit nombre d'utilisateurs qui pourraient avoir accès à ces données, mais je pense qu'on devrait pouvoir avoir accès à ces données. Parce que sinon on perd tout un volume de données qui sont critiques aujourd'hui.

Commentaire ?

HOLLY RAICHE :

Je dois y penser, je dois y penser Alan. Moi ce qui me pose un problème c'est l'accès groupé. Parce que finalement c'est la porte ouverte à beaucoup de gens qui ne devraient pas y avoir accès.

Donc il faut être très prudent par rapport à qui peut avoir accès ou pas. Et réellement ça me pose un problème.

ALAN GREENBERG :

Oui, comme je l'ai dit, il faudrait contrôler énormément parce que GoDaddy va avoir un accès groupé sur toutes ces données. Et il y a beaucoup d'endroits où toutes ces données seront disponibles. La question est de savoir comment vous allez les utiliser. Il y a des codes de conduite, des réglementations, des lois qui stipulent tout cela.

Et comme on l'a vu avec Facebook, manipuler tout ce volume de données, ça peut entraîner de graves problèmes, on l'a vu. Peut-

être qu'il y a trois mois, ils vous auraient dit le contraire, mais aujourd'hui ils ne peuvent pas le nier.

HOLLY RAICHE : Est-ce que vous mettez des mots derrière votre réponse ?

ALAN GREENBERG : Oui, sur le wiki, il me semble que j'ai rédigé quelque chose.

On a encore quelques minutes.

Il y a beaucoup de mécanismes de contrôle d'utilisation malveillante. J'ai pas clairement dit il faut le protéger, mais bon, on l'entend.

HOLLY RAICHE : Oui, j'aimerais voir une rédaction finale, mais je pense qu'on s'achemine dans la bonne voie.

ALAN GREENBERG : Je vais essayer d'écrire un résumé.

Nous en sommes parvenus à la fin de la liste sur le RGPD. On a eu une discussion de fonds. On n'a pas encore terminé la discussion sur le programme des boursiers. Donc je vais demander à ceux qui ont des commentaires à faire de me les envoyer, mais qu'ils soient brefs, je ne vais pas lire des commentaires de trois pages, et dans les prochains jours.

Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA :

On n'a pas parlé d'accréditation en fait. Parce que le modèle proposait d'abord l'auto-accréditation et ça a été refusé. Et maintenant, ça passe par le GAC pour voir de quelle manière les gouvernements peuvent trouver un processus d'accréditation.

Mais il faut en parler. Parce que l'accréditation c'est un point essentiel, parce que ça va donner accès à l'ensemble des données aux personnes qui sont accréditées.

Donc il faut que l'ALAC ait une position là-dessus.

ALAN GREENBERG :

Bon, je crois qu'on a déjà décidé, tous les gens qui se sont exprimés ont dit qu'ils étaient d'accord et qu'il ne faut pas avoir accès à toutes les données, qu'on a besoin d'un accès différencié avec différents niveaux, différents niveaux d'accès à différentes personnes ; mais je suis d'accord avec vous, on a besoin d'avancer là-dessus.

Personne n'a posé la question, je ne l'ai pas posée, Holly ne l'a pas fait non plus, parce que je ne sais pas comment on peut y répondre, sauf à dire : voyons quelle est la solution à laquelle le GAC arrive.

Moi, personnellement, je ne suis pas à l'aise pour proposer quelque chose. D'autres l'ont fait, l'unité constitutive commerciale l'a fait, et cette proposition a été publiée.

Tijani puis Holly.

TIJANI BEN JEMAA : Alors pourquoi j'en parle Alan ? Parce que ça a été un gros retour en arrière dans l'utilisation du GAC pour l'accréditation, si vous vous en souvenez. Donc quelles sont les solutions alternatives ? Et ce que l'ALAC, et que pense l'ALAC et At-Large par rapport à cela ?

ALAN GREENBERG : Oui, il y a eu un retour en arrière de la part du GAC. Donc effectivement, c'est problématique, mais je suis sûr que le GAC va avancer.

Mais par rapport à la partie qui ne concerne pas les autorités chargées de l'application de la loi, c'est là qu'on a le plus gros problème et l'Union européenne a déjà parlé du besoin pour les organismes non chargés de l'application de la loi d'avoir accès à ces données.

Donc moi, je ne suis pas à l'aise sur le fait de créer, de façonner ce système. Mais je sais qu'il y a des unités constitutives qui ont essayé de le faire. Donc l'unité constitutive commerciale, je ne suis plus sûr de laquelle précisément l'a fait.

Holly allez-y. Il nous reste très peu de temps.

HOLLY RAICHE : Je voulais dire simplement que je voudrais voir de plus près le modèle, faire certains commentaires.

Et, pour revenir sur ce qu'à dit Tijani, ce faisant, il serait clair que l'ALAC participe à cette discussion comme l'a dit Tijani.

ALAN GREENBERG : En fait, il n’y a pas de commentaire public formel là-dessus. Est-ce que je peux suggérer qu’on traite le mécanisme d’accréditation comme un point à part et qu’on ne lie pas au point précédent ?

Mais j’encourage Holly et Tijani à travailler ensemble et nous présenter quelque chose.

TIJANI BEN JEMAA : C’est quand la date butoir ?

ALAN GREENBERG : Il n’y en a pas. Si possible d’ici la fin de la conférence de Puerto Rico, on n’y est pas arrivé. Peut-être que d’ici la fin de la semaine prochaine. Moi j’ai essayé de rédiger quelque chose et j’attends vos commentaires rapidement. Si vous ne commentez pas rapidement, on ne va arriver nulle part.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien.

ALAN GREENBERG : Très bien. Donc une fois que j’aurais publié quelque chose là-dessus, je vous demande de bien vouloir commenter dessus, commenter sur le programme de boursier, si l’on veut qu’il y ait une déclaration, ça doit être prêt d’ici la fin de la semaine. Donc il vous reste encore une journée pour faire des commentaires, mais soyez précis et concis dans vos commentaires.

Il est important que l'on dise des choses que l'on puisse défendre en tant que groupe et non pas en tant qu'individu. Donc essayez de vous mettre à la place des autres quand vous faites un commentaire. Je sais que c'est difficile à faire, mais on n'a pas le choix ici, parce qu'on ne va pas organiser d'autres appels là-dessus.

Je rappelle à tous que le document de révision At-Large, pour ceux qui y ont accès, à savoir les leaders régionaux ALAC et les anciens membres du groupe de travail, n'hésitez pas à faire des commentaires.

Je crois que c'est... Ça se finalise lundi ou mardi prochain, et ensuite on va essayer de le synthétiser dans un seul document, et on a une date butoir, il faut l'envoyer à temps pour la réunion.

À la mi-avril. Mi-avril.

Bien, la plupart des commentaires qui ont été faits jusqu'à présent sont de petites modifications d'ordre rédactionnel, mais on a l'approbation de Léon et Holly, à savoir que c'est ce qu'ils veulent présenter au conseil d'administration, donc on n'a pas besoin de changements fondamentaux, mais on a besoin de peaufiner un petit peu la rédaction.

Sur ce, je vais vous remercier. S'il y a un dernier commentaire à faire avant de clore cet appel ?

Merci, ça a été difficile sans Adobe Connect et avec des sujets épineux, et difficiles à traiter.

Merci à tous, bonne nuit, bonne soirée, bon après-midi, quel que soit l'endroit où vous habitez.

Au revoir à tous.

[FIN DE TRANSCRIPTION]